

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 juin 2023, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Fontanès, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 30 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ **Commune de FONTANES :**

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE – Laurent VILLEMAGNE

▪ **Commune de MARCENOD :**

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Patrick FAURE – Olivier FLECHET

▪ **Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :**

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Denis VIRISSEL

▪ **Commune de SORBIERS :**

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents excusés : néant

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Christophe FARA

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame la Présidente expose que, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote du comité syndical sur le compte administratif ne doit pas avoir lieu sous sa présidence.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14.

Après en avoir délibéré,

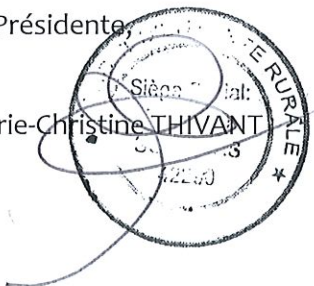
- **DESIGNE** M. Pascal FAYOLLE président de séance pour le vote du compte administratif 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Sorbiers, le 13 juin 2023

La Présidente,

Marie-Christine THIVANT



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.